

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour la rentrée de septembre 2019, les inscriptions administratives (nécessaires uniquement en cas de première inscription dans une école publique de Sées) se font auprès des services de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne 2, rue Auguste Loutreuil 61500 SÉES à compter du 20 mars 2019 :

**Uniquement le mercredi de 14h00 à 17h45
et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45**

SECTORISATION

Il existe une sectorisation pour les élèves de maternelle scolarisés dans les écoles publiques de Sées :

Les élèves de TPS, PS, MS et GS (nés en 2017, 2016, 2015 et 2014) habitant la ville de Sées (au nord de la rivière « Orne »), sont scolarisés à l'école Louis Forton.

Les élèves de TPS, PS, MS et GS (nés en 2017, 2016, 2015 et 2014) habitant la ville de Sées (au sud de la rivière « Orne »), les hameaux de la commune de Sées et les communes extérieures, sont scolarisés à l'école La Lavanderie.

ACCUEIL DES TPS

Les élèves de TPS (nés en 2017) sont scolarisés dans leur école de secteur dans la limite des places disponibles, leur rentrée devant s'effectuer avant le 31 décembre 2019.

Cas particuliers :

Les élèves de TPS des deux secteurs, qui relèvent du dispositif « accueil de moins de 3 ans » sont accueillis dans une classe dédiée, à Louis Forton. Leur rentrée peut s'effectuer en cours d'année scolaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : PIÈCES À JOINDRE

- ① Livret de famille (original)
- ② Carnet de vaccination de l'enfant (original) (Le DT POLIO doit être à jour pour permettre l'inscription)
- ③ Un justificatif de domicile
- ④ Le certificat de radiation (délivré par l'école d'origine) si l'enfant était auparavant inscrit dans une école d'une autre commune.
- ⑤ Le courrier donnant dérogation le cas échéant

Vous devez impérativement présenter les originaux lors de l'inscription. Toute photocopie sera refusée.

Nous attirons votre attention sur le fait de bien renseigner cette fiche notamment :

- la partie concernant les responsables légaux : si un seul parent est détenteur de l'autorité parentale, c'est à lui qu'il appartient de justifier cette situation exceptionnelle, en fournissant la copie de la décision du tribunal.
- la partie concernant les autres personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie : bien indiquer les coordonnées de ces personnes et cocher la ou les cases nécessaires.
- Toutes les personnes (grand frère et grande sœur compris) qui viennent chercher un enfant de maternelle à la sortie de l'école doivent avoir été autorisées **par écrit** par les parents.

L'inscription administrative ne vaut pas admission au sein de l'école.

2. ADMISSION

L'admission se fait auprès de la direction de l'établissement scolaire après transfert du dossier d'inscription administrative.

Ecole La Lavanderie – Tél. : 02.33.27.94.29 – Mail : ce.0610793f@ac-caen.fr

Ecole Louis Forton – Tél. : 02.33.27.82.52 - Mail : ce.0611145n@ac-caen.fr